

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé.

	CIRCULAIRE N°	1524	DATE	28-06-2006
--	---------------	------	------	------------

- A Madame la Ministre-Présidente Membre du Collège de la Commission communautaire chargé de l'enseignement
- A Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française.
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé

Pour information:

Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé,

Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,

Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés et subventionnés par la Communauté française,

Aux Associations de parents,

Aux Organisations syndicales,

Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.

Aux Membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé.

CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

ANNEE SCOLAIRE: 2006-2007

VOLUME III

TABLE DES MATIERES

LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME III	. 4
CIRCULAIRE N° 12A	.6
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE CLASSES ADAPTEES POUR ELEVES APHASIQUES - DYSPHASIQUES	. 6
CIRCULAIRE N° 12B	11
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE CLASSES ADAPTEES POUR ELEVES AUTISTES (CLASSES TEACCH)	11
CIRCULAIRE N° 12C	17
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE CLASSES ADAPTEES POUR ELEVES POLYHANDICAPES	17
CIRCULAIRE N° 13	22
LISTE DES ORGANISMES HABILITES A DELIVRER LE RAPPORT D'INSCRIPTION D'UN ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	22
CIRCULAIRE N° 14	23
ATTRIBUTIONS ET SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'ACTIVITES DES VERIFICATEURS.	23
CIRCULAIRE N° 15 A	35
RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION, DE MAINTIEN ET DE PASSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	
CIRCULAIRE N° 15 B	
ORGANISATION DES STAGES POUR LES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 1, 2 ET 3	43
CIRCULAIRE N° 15 C	58
MODELES DES ATTESTATIONS, DES AVIS ET DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION DELIVRES DANS L'ENSEIGNEMENT DE FORME 3	58
CIRCULAIRE N°15 D	77
MODELES DES ATTESTATIONS DE FREQUENTATION DELIVRES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE, SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 1 ET DE FORME 2	
CIRCULAIRE N° 15 E	31
COMPOSITION DES JURYS DE QUALIFICATION	31
CIRCULAIRE N° 16	37
PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A L GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	
CIRCULAIRE N° 17	89

PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE	
GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR	
SPECIALISE SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	89
CIRCULAIRE N°18	91
ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE	
L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	91
AIDE-MÉMOIRE DES DOCUMENTS À ENVOYER À L'INSPECTION EN CO	OURS
D'ANNÉE SCOLAIRE	107
CIRCULAIRE N°19	109
DIRECTIVES D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES AUX ETABLISSEMENT	
D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRAI	
CIRCULAIRE N 20	112
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES, AUX	
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SUBVENTIONNES PAR	LA
COMMUNAUTE FRANCAISE.	
CIRCULAIRE N° 21	116
CIRCULAIRE RELATIVE AUX CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOU	VERTE,
EN BELGIQUE OU A L'ETRANGER, AINSI QU'AUX ACTIVITES EXTERIEUR	RES A
L'ETABLISSEMENT ORGANISEES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES	
D'ETUDES	116
CIRCULAIRE N° 22.	135
INTRODUCTION DES DEMANDES DE DEROGATION D'AGE POUR LES ELE	WES DE
L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	
	133



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé.

Réf.:ORG/2006-2007/15 D

CIRCULAIRE N° 15 E

COMPOSITION DES JURYS DE QUALIFICATION

Conformément à l'article 58 du décret organisant l'enseignement spécialisé, le jury de qualification est composé de membres du conseil de classe élargi à des membres extérieurs à l'établissement.

Le jury se compose obligatoirement de **TOUTES** les personnes suivantes :

- A. Le président (le chef d'établissement ou son délégué);
- B. Membres du conseil de classe
- Le titulaire de classe ;
- Les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle ;
- Au moins un professeur de cours généraux (autre que le titulaire de classe).
- C. Au moins 2 <u>membres extérieurs</u> (le nombre de membres extérieurs doit être inférieur aux nombres de membres du conseil de classe).

Vous trouverez en annexe le modèle à utiliser pour les épreuves prévues pour l'année scolaire 2005-2006.

<u>Annexe 1</u>: Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 5^{ème} année de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 pour les élèves qui bénéficient de la période transitoire fixée par l'article 337 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Annexe 2°: Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 6ème année de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 pour les élèves qui bénéficient de la période transitoire fixée par l'article 337 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

<u>Annexe 3</u>: Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 2^{ème} phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 pour les élèves qui bénéficient de la période transitoire fixée par l'article 337 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

<u>Annexe 4</u>: Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 3^{ème} phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3.

Remarques

- Veillez à utiliser le bon modèle (accessible sur le site www.adm.cfwb.be)
- Veillez à reprendre le bon intitulé complet de la formation.
- Les <u>documents originaux</u> reprenant les <u>compositions</u> de jury seront adressées en <u>DOUBLE exemplaire</u> pour le **24 février** à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire Rue A. Lavallée, 1 (bureau 2F243 Madame Van Den Steen) 1080 Bruxelles

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Section:
<u>Finalité</u> :
Année scolaire :
Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :
Président du jury:
,chef d'établissement.
Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés):
1. Le titulaire de classe :
2
3
4
5
<u>Membres extérieurs du jury</u> (Nom, prénom, profession) :
1
2
3
4
<u>Délégué du chef d'établissement</u> :
En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par
(Nom, prénom, fonction).
Établi en deux exemplaires originaux, le Le chef d'établissement,

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Section:
<u>Finalité</u> :
$\underline{6^{\mathrm{ème}}}$ de perfectionnement :
Année scolaire :
Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :
Président du jury:
, chef d'établissement.
Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :
1. Le titulaire de classe :
2
3
4
5
Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession):
1
2
3
4
<u>Délégué du chef d'établissement</u> :
En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par
(Nom, prénom, fonction).
Établi en deux exemplaires originaux, le Le chef d'établissement,

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Secteur professionnel:
Groupe professionnel:
Année scolaire:
Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :
Président du jury:
, chef d'établissement.
Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :
1. Le titulaire de classe :
2
3
4
5
Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession):
1
2
3
4
<u>Délégué du chef d'établissement</u> :
En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par
(Nom, prénom, fonction).
Établi en deux exemplaires originaux, le Le chef d'établissement,

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Secteur professionnel:
Groupe professionnel:
<u>Métier</u> :
Année scolaire :
Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 et chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :
Président du jury :
, chef d'établissement.
Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :
1. Le titulaire de classe :
2
3
4
5
Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession) :
1
2
3
4
<u>Délégué du chef d'établissement</u> :
En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par
(Nom, prénom, fonction).
Établi en deux exemplaires originaux, le Le chef d'établissement,

LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME III

Circulaire n° 12A CLASSES APHASIQUES-DYSPHASIQUES	
MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES APHASIQUES-DYSPHASIQUES	9-10
Circulaire n° 12B CLASSES TEACCH	
MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES TEACCH	15-16
Circulaire n° 12C CLASSES POLYHANDICAPES	
MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES POLYHANDICAPES	20-21
<u>Circulaire n° 14 :</u>	
HORAIRE DES COURS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	33
<u>Circulaire n° 15 A :</u>	
CHOIX DU COURS PHILOSOPHIQUE	41
Circulaire n° 15 B:	
MODELE DE CONVENTION DE STAGE F1 (ANNEXE 1)	46
MODELE DE CONVENTION DE STAGE F2 (ANNEXE 2)	49
MODELE DE CONVENTION DE STAGE F3 (ANNEXE 3)	52
Circulaire n° 15 C:	
ATTESTATION DE REUSSITE DE LA PREMIERE PHASE : (ANNEXE 1)	60
ATTESTATION DE REUSSITE DE LA DEUXIEME PHASE : (ANNEXE 2)	61
ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE PROFESSIONNEL F3	3). 62
ATTESTATION DE COMPETENCES ACQUISES (ANNEXE 4)	63
ATTESTATION DE PROLONGATION DE LA PREMIERE PHASE (ANNEXE 5)	64
ATTESTATION DE PROLONGATION DE LA DEUXIEME PHASE (ANNEXE 6)	65
AVIS D'ORIENTATION DANS UNE SECTION PROFESSIONNELLE (ANNEXE 7)	66
AVIS D'ORIENTATION D'UNE SECTION PROFESSIONNELLE A UNE AUTRE (ANNEXE 8)	67
CERTIFICAT DE QUALIFICATION F3 (ANNEXE 9).	68
MODELE PV DE DELIVRANCE CQ (ANNEXE 10).	69
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 5EME ANNEE ANCIENNE F3 (ANNEXE 11)	70
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 6EME ANNEE ANCIENNE F3 (ANNEXE 12)	71
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 2EME PHASE ANCIENNE F3 (ANNEXE 13)	72
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 3EME PHASE ANCIENNE F3 (ANNEXE 14)	73
MODELE PV DE DELIVRANCE CQ ANCIENNE F3 AVANT REFORME (ANNEXE 15)	74
MODELE PV DE DELIVRANCE CQ ANCIENNE F3 APRES REFORME (ANNEXE 16)	75

Circulaire n° 15 D:

ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE (ANNEXE 1)
ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE D'ADAPTATION SOCIALE (ANNEXE 2)
ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE D'ADAPTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (ANNEXE 3)
Circulaire n° 15 E
COMPOSITION DE JURY 5EME ANNEE ANCIENNE F3 (ANNEXE 1)
COMPOSITION DE JURY 6EME ANNEE ANCIENNE F3 (ANNEXE 2)
COMPOSITION DE JURY 2EME PHASE ANCIENNE F3 (ANNEXE 3)
COMPOSITION DE JURY 3EME PHASE (ANNEXE 4)
Circulaire N 18:
LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT : FORMULE II
GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE : ENSEIGNEMENT SPECIALISE FONDAMENTAL :
FORMULE III
GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE : PERSONNEL PARAMEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE : FORMULE V
GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE : PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION ET SOCIAL : FORMULE VI10
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE : HORAIRE GENERAL
Circulaire N 21:
DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE : ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE
DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE EXTERIEURE : ENSEIGNEMENT DE LA C.F12
DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE EXTERIEURE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE
PARTICIPATION129
ENCADREMENT
CIRCULAIRE N 22:
FORMULE A : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN ELEVE AGE DE PLUS DE 21 ANS POUR DES RAISONS PEDAGOGIQUE
FORMULE B : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN ELEVE DE PLUS DE 21 ANS EN ATTENTE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR UNE ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE
FORMULE C : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN ELEVE MALENTENDANT DE MOINS DE 2 1/2 ANS140